

| <b>TERMS AND CONDITIONS</b><br><b>TSI INCORPORATED SHALL HEREINAFTER BE REFERRED TO AS “SELLER”</b>   | <b>CONDITIONS GÉNÉRALES</b><br><b>TSI INCORPORATED EST CI-APRÈS DÉNOMMÉ « VENDEUR »</b>   |
|---|---|
| <p>1. <b><u>PAYMENT; DELIVERY.</u></b> Unless otherwise agreed, payment is due in U.S. Dollars within 30 days of the date of shipment. Charges for services are due upon receipt of invoice. Interest in the maximum amount permitted by law may be charged on past due invoices. Buyer shall reimburse Seller for all costs and expenses incurred in the collection of amounts past due, including attorneys' fees. All quoted delivery dates are approximate and shall commence when Seller has acknowledged receipt of documents required to effect shipment. Seller may require payment in advance if it believes the financial condition of Buyer does not justify shipment, or subsequent deliveries, on the payment terms originally specified. If the Buyer becomes bankrupt or insolvent, or a proceeding is brought by or against Buyer under such laws, Seller may cancel any outstanding order, and Buyer shall reimburse Seller for its cancellation charges. Seller reserves the right to ship and to make collection by sight draft.</p>     | <p>1. <b><u>PAIEMENT ; LIVRAISON.</u></b> Sauf convention contraire, le paiement est dû en dollars américains dans les 30 jours suivant la date d'expédition. Les frais de service sont dus à la réception de la facture. Des intérêts correspondant au montant maximum autorisé par la loi peuvent être facturés sur les factures en souffrance. L'Acheteur rembourse au Vendeur l'ensemble des frais et dépenses encourus pour le recouvrement des montants en souffrance, y compris les honoraires d'avocat. Tous les délais de livraison indiqués sont approximatifs et courent lorsque le Vendeur a accusé réception des documents requis pour effectuer l'expédition. Le Vendeur peut exiger un paiement à l'avance s'il estime que la situation financière de l'Acheteur ne justifie pas l'expédition, ou les livraisons ultérieures, selon les conditions de paiement initialement spécifiées. Si l'Acheteur fait faillite ou devient insolvable, ou si une procédure est intentée par ou contre l'Acheteur en vertu de ces lois, le Vendeur peut annuler toute commande en cours et l'Acheteur rembourse au Vendeur ses frais d'annulation. Le Vendeur se réserve le droit d'expédier et de procéder au recouvrement par traite à vue.</p> |
| <p>2. <b><u>RISK OF LOSS; TITLE.</u></b> Unless otherwise agreed, the risk of loss passes to Buyer when the goods are delivered to the carrier. Where the risk of loss has passed to Buyer, or where Buyer has selected the method of shipment or delivery, Buyer must obtain redress for freight losses, shortages or damages from the carrier or its insurer. Seller is not responsible for any such losses. Notwithstanding any provision of INCOTERMS or contained herein, equitable title and accession to the goods shall, where permitted by law, remain with Seller until Buyer is paid in full. This shall be the case even if legal title to the goods shall be deemed by law to have passed to Buyer at the time of delivery and prior to performance of all of Buyer's obligations. Buyer shall grant, and by acceptance of the goods is deemed to have granted, to Seller a first security interest in all goods to secure payment of amounts owed by Buyer. Buyer agrees to execute a financing statement at Seller's request. Seller may</p> | <p>2. <b><u>RISQUE DE PERTE ; TITRE.</u></b> Sauf convention contraire, le risque de perte est transféré à l'Acheteur lorsque les marchandises sont remises au transporteur. Lorsque le risque de perte a été transféré à l'Acheteur, ou lorsque l'Acheteur a choisi la méthode d'expédition ou de livraison, l'Acheteur doit obtenir réparation auprès du transporteur ou de son assureur en cas de perte de fret, de pénuries ou de dommages. Le Vendeur n'est pas responsable de ces pertes. Nonobstant toute disposition des INCOTERMS ou contenue dans les présentes, lorsque la loi le permet, le Vendeur conserve le titre en equity et l'accession aux marchandises jusqu'au paiement intégral de l'Acheteur. Cette règle s'applique même si le titre légal des marchandises est juridiquement réputé avoir été transféré à l'Acheteur au moment de la livraison et avant l'exécution de toutes les obligations de l'Acheteur. L'Acheteur accorde, et par l'acceptation des marchandises est réputé avoir accordé, au Vendeur une sûreté de premier rang sur toutes les marchandises</p>  |

|  |  |
|--|--|
| <p>reclaim any goods delivered or in transit if Buyer fails to make payment when due.</p>  | <p>pour garantir le paiement des sommes dues par l'Acheteur. L'Acheteur s'engage à exécuter un état de financement à la demande du Vendeur. Le Vendeur peut réclamer les marchandises livrées ou en transit si l'Acheteur ne verse pas le paiement à l'échéance.</p>   |
| <p>3. <b>SHIPMENT.</b> Unless otherwise agreed, prices are FCA Seller's factory (Reference INCOTERMS 2010) and any charges Seller may be required to pay or collect on the sale, purchase, delivery, storage, use or transportation of the goods shall be paid by Buyer. Method of shipment or delivery will be at Seller's discretion unless otherwise agreed.</p>  | <p>3. <b>EXPÉDITION.</b> Sauf convention contraire, les prix sont ceux de l'usine du Vendeur FCA (référence INCOTERMS 2010) et tous les frais que le Vendeur peut percevoir ou être tenu de payer lors de la vente, de l'achat, de la livraison, du stockage, de l'utilisation ou du transport des marchandises sont à la charge de l'Acheteur. La méthode d'expédition ou de livraison est à la discrétion du Vendeur, sauf accord contraire.</p>   |
| <p>4. <b>TAXES; RE-EXPORT.</b> Any government tax, fee, duty or charge on the sale, purchase, delivery or use of the goods and/or services sold hereunder shall be paid by Buyer, in addition to the purchase price, unless otherwise agreed. Certain goods are subject to international export control regulations. Buyer shall be responsible for compliance with all regulations related to the export of goods to end-users including, but not limited to, adherence to the US Export Administration Regulations. Buyer agrees to provide Seller with any end user information requested by Seller necessary to support compliance with all regulations related to the export of goods. Further Seller shall be provide access to Buyer's facility, as necessary, for the purpose of performing an audit on Buyer's export compliance program.</p> | <p>4. <b>IMPÔTS ; RÉEXPORTATION.</b> Les taxes, redevances, droits ou charges gouvernementaux sur la vente, l'achat, la livraison ou l'utilisation des marchandises et/ou services vendus en vertu des présentes sont payés par l'Acheteur, en plus du prix d'achat, sauf accord contraire. Certaines marchandises sont soumises à des réglementations internationales sur le contrôle des exportations. L'Acheteur est responsable du respect de toutes les réglementations relatives à l'exportation de marchandises à des utilisateurs finaux, y compris, mais sans s'y limiter, le respect des US Export Administration Regulations (régulations américaines sur l'administration des exportations). L'Acheteur accepte de fournir au Vendeur toutes les informations concernant les utilisateurs finaux demandées par le Vendeur nécessaires pour assurer la conformité à toutes les réglementations relatives à l'exportation de marchandises. En outre, le Vendeur doit permettre l'accès aux installations de l'Acheteur, si nécessaire, dans le but d'effectuer un audit concernant le programme de conformité à l'exportation de l'Acheteur.</p> |
| <p>5. <b>LIMITATION OF WARRANTY AND LIABILITY.</b> Seller warrants the goods, excluding software, sold hereunder, under normal use and service as described in the operator's manual, to be free from defects in workmanship and material for <b>12 months</b>, or if less, the length of time specified in the operator's manual, from the date of shipment to the customer. This warranty period is inclusive of any statutory warranty. <b>This limited warranty is</b></p>   | <p>5. <b>LIMITATION DE GARANTIE ET DE RESPONSABILITÉ.</b> Le Vendeur garantit que les marchandises, à l'exception du logiciel, vendues dans les présentes, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien décrites dans le manuel de l'opérateur, sont exemptes de défauts de fabrication et de matériel pendant <b>12 mois</b>, ou si la durée est inférieure, la durée précisée dans le manuel de l'opérateur, à compter de la date d'expédition au client. Cette période de garantie comprend les éventuelles garanties légales. <b>Cette</b></p>  |

**subject to the following exclusions and exceptions:**

a. Hot-wire or hot-film sensors used with research anemometers, and certain other components when indicated in specifications, are warranted for 90 days from the date of shipment; b. Pumps are warranted for hours of operation as set forth in product or operator's manuals; c. Parts repaired or replaced as a result of repair services are warranted to be free from defects in workmanship and material, under normal use, for 90 days from the date of shipment; d. Seller does not provide any warranty on finished goods manufactured by others or on any fuses, batteries or other consumable materials. Only the original manufacturer's warranty applies; e. This warranty does not cover calibration requirements, and seller warrants only that the instrument or product is properly calibrated at the time of its manufacture. Instruments returned for calibration are not covered by this warranty; f. This warranty is **VOID** if the instrument is opened by anyone other than a factory authorized service center with the one exception where requirements set forth in the manual allow an operator to replace consumables or perform recommended cleaning; g. This warranty is **VOID** if the product has been misused, neglected, subjected to accidental or intentional damage, or is not properly installed, maintained, or cleaned according to the requirements of the manual. Unless specifically authorized in a separate writing by Seller, Seller makes no warranty with respect to, and shall have no liability in connection with, goods which are incorporated into other products or equipment, or which are modified by any person other than Seller.

The foregoing is **IN LIEU OF** all other warranties and is subject to the **LIMITATIONS** stated herein. **NO OTHER EXPRESS OR IMPLIED WARRANTY OF FITNESS FOR PARTICULAR PURPOSE OR MERCHANTABILITY IS MADE. WITH RESPECT TO SELLER'S BREACH OF THE IMPLIED WARRANTY AGAINST INFRINGEMENT, SAID WARRANTY IS LIMITED TO CLAIMS OF DIRECT INFRINGEMENT AND EXCLUDES CLAIMS OF CONTRIBUTORY OR INDUCED INFRINGEMENTS. BUYER'S EXCLUSIVE**

**garantie limitée est soumise aux exclusions et exceptions suivantes :**

a. Les capteurs à fil chaud ou à film chaud utilisés avec les anémomètres de recherche, et certains autres composants lorsque les spécifications l'indiquent, sont garantis pendant 90 jours à compter de la date d'expédition ; b. Les pompes sont garanties pendant le nombre d'heures de fonctionnement indiqué dans les manuels du produit ou de l'opérateur ; c. Les pièces réparées ou remplacées à la suite de services de réparation sont garanties exemptes de défauts de fabrication et de matériaux, dans des conditions normales d'utilisation, pendant 90 jours à compter de la date d'expédition ; d. Le Vendeur ne fournit aucune garantie sur les produits finis fabriqués par des tiers, les fusibles, les batteries ou d'autres consommables. Seule la garantie d'origine du fabricant s'applique ; e. Cette garantie ne couvre pas les exigences d'étalonnage ; le Vendeur garantit uniquement que l'instrument ou le produit est correctement étalonné au moment de sa fabrication. Les instruments renvoyés pour étalonnage ne sont pas couverts par cette garantie ; f. Cette garantie est **ANNULÉE** si l'instrument est ouvert par une personne autre qu'un centre de service agréé par l'usine, sauf si les exigences énoncées dans le manuel permettent à un opérateur de remplacer les consommables ou d'effectuer le nettoyage recommandé ; g. Cette garantie est **ANNULÉE** si le produit a été mal utilisé, négligé, soumis à des dommages accidentels ou intentionnels, ou s'il n'a pas été correctement installé, entretenu ou nettoyé conformément aux exigences du manuel. Sauf accord express, séparé et écrit du Vendeur, le Vendeur n'offre aucune garantie et n'assume aucune responsabilité à l'égard des marchandises qui sont incorporées dans d'autres produits ou équipements, ou modifiées par une autre personne que le Vendeur.

Ce qui précède **REPLACE** toutes les autres garanties et est soumis aux **LIMITATIONS** énoncées par les présentes. **AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE QUALITÉ MARCHANDE N'EST OFFERTE. EN CE QUI CONCERNE LA VIOLATION PAR LE VENDEUR DE LA GARANTIE IMPLICITE CONTRE LA CONTREFAÇON, CETTE GARANTIE EST LIMITÉE AUX RÉCLAMATIONS POUR CONTREFAÇON DIRECTE ET EXCLUT LES**

**REMEDY SHALL BE THE RETURN OF THE PURCHASE PRICE DISCOUNTED FOR REASONABLE WEAR AND TEAR OR AT SELLER'S OPTION REPLACEMENT OF THE GOODS WITH NON-INFRINGEMENTS GOODS.**

TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW, THE EXCLUSIVE REMEDY OF THE USER OR BUYER, AND THE LIMIT OF SELLER'S LIABILITY FOR ANY AND ALL LOSSES, INJURIES, OR DAMAGES CONCERNING THE GOODS (INCLUDING CLAIMS BASED ON CONTRACT, NEGLIGENCE, TORT, STRICT LIABILITY OR OTHERWISE) SHALL BE THE RETURN OF GOODS TO SELLER AND THE REFUND OF THE PURCHASE PRICE, OR, AT THE OPTION OF SELLER, THE REPAIR OR REPLACEMENT OF THE GOODS. IN THE CASE OF SOFTWARE, SELLER WILL REPAIR OR REPLACE DEFECTIVE SOFTWARE OR IF UNABLE TO DO SO, WILL REFUND THE PURCHASE PRICE OF THE SOFTWARE. **IN NO EVENT SHALL SELLER BE LIABLE FOR LOST PROFITS, BUSINESS INTERRUPTION, OR ANY SPECIAL, INDIRECT, CONSEQUENTIAL OR INCIDENTAL DAMAGES.** SELLER SHALL NOT BE RESPONSIBLE FOR INSTALLATION, DISMANTLING OR REINSTALLATION COSTS OR CHARGES. No Action, regardless of form, may be brought against Seller more than 12 months after a cause of action has accrued. The goods returned under warranty to Seller's factory shall be at Buyer's risk of loss, and will be returned, if at all, at Seller's risk of loss.

Buyer and all users are deemed to have accepted this LIMITATION OF WARRANTY AND LIABILITY, which contains the complete and exclusive limited warranty of Seller. This LIMITATION OF WARRANTY AND LIABILITY may not be amended, modified or its terms waived, except by writing signed by an Officer of Seller.

6. **INSPECTION: ACCEPTANCE.** Buyer shall inspect goods delivered or repairs performed within 15 business days from the date of receipt of the goods

**RÉCLAMATIONS POUR COMPLICITÉ DE CONTREFAÇON OU INCITATION À LA CONTREFAÇON. LE RECOURS EXCLUSIF DE L'ACHETEUR EST LE RETOUR DU PRIX D'ACHAT RÉDUIT COMPTE TENU DE L'USURE RAISONNABLE OU, AU CHOIX DU VENDEUR, LE REMPLACEMENT DES MARCHANDISES PAR DES MARCHANDISES NON CONTREFAITES.**

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LE RECOURS EXCLUSIF DE L'UTILISATEUR OU DE L'ACHETEUR, ET LA LIMITE DE LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR POUR LES PERTES, LES BLESSURES OU LES DOMMAGES CONCERNANT LES MARCHANDISES (Y COMPRIS LES RÉCLAMATIONS BASÉES SUR LE CONTRAT, LA NÉGLIGENCE, UN DÉLIT, LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTRE) EST LE RETOUR DES MARCHANDISES AU VENDEUR ET LE REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT OU, AU CHOIX DU VENDEUR, LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DES MARCHANDISES. DANS LE CAS D'UN LOGICIEL, LE VENDEUR RÉPARE OU REMPLACE LE LOGICIEL DÉFECTUEUX OU, S'IL N'EST PAS EN MESURE DE LE FAIRE, REMBOURSE LE PRIX D'ACHAT DU LOGICIEL. **LE VENDEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DU MANQUE À GAGNER, DE LA PERTE D'EXPLOITATION OU DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT, CONSÉCUTIF OU ACCESSOIRE.** LE VENDEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES COÛTS OU FRAIS D'INSTALLATION, DE DÉMONTAGE OU DE RÉINSTALLATION. Aucune action, quelle qu'en soit la forme, ne peut être intentée contre le Vendeur plus de 12 mois après les faits à l'origine du motif d'action. Le risque de perte des marchandises retournées sous garantie à l'usine du Vendeur est supporté par l'Acheteur, et le risque de perte des marchandises renvoyées, le cas échéant, et est supporté par le Vendeur.

L'Acheteur et tous les utilisateurs sont réputés avoir accepté cette LIMITATION DE GARANTIE ET DE RESPONSABILITÉ, qui contient la garantie limitée complète et exclusive du Vendeur. Cette LIMITATION DE GARANTIE ET DE RESPONSABILITÉ ne peut être amendée, modifiée ou voir ses conditions annulées, sauf par un écrit signé par un dirigeant du Vendeur.

6. **INSPECTION : ACCEPTATION.** L'Acheteur doit inspecter les marchandises livrées ou les réparations effectuées dans un délai de 15 jours ouvrables à

or completion of the repairs. Within that time Buyer shall send Seller a written notice specifying any respects in which the goods or repairs are nonconforming. Failure to send a written notice shall constitute a waiver of Buyer's claims for any nonconformity that an inspection, whether or not in fact carried out, should have discovered. Buyer is deemed to have accepted delivered goods on terms set forth herein, unless within 15 business days of receipt of the goods Buyer sends a written notice of rejection that provides detailed grounds for rejection. No order may be canceled or altered by Buyer except on terms and conditions accepted in writing by the Seller. Seller may impose reasonable cancellation charges. Goods may not be returned for credit unless pre-approved in writing by Seller. A restocking charge will be applied.

compter de la date de réception des marchandises ou de la fin des réparations. Pendant ce délai, l'Acheteur envoie au Vendeur un avis écrit spécifiant tous les aspects de la non-conformité des marchandises ou des réparations. Le défaut d'envoi d'un avis écrit constitue une renonciation aux réclamations de l'Acheteur relatives à une non-conformité qui aurait été découverte par une inspection, réalisée ou non. L'Acheteur est réputé avoir accepté les marchandises livrées selon les conditions énoncées dans les présentes, sauf si, dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des marchandises, l'Acheteur envoie un avis écrit de rejet qui fournit les raisons détaillées du rejet. L'Acheteur ne peut annuler ou modifier une commande, sauf selon les conditions générales acceptées par écrit par le Vendeur. Le Vendeur peut imposer des frais d'annulation raisonnables. Les marchandises ne peuvent pas être retournées pour crédit, sauf autorisation préalable écrite du Vendeur. Des frais de réapprovisionnement s'appliquent.

**7. CAUSES BEYOND SELLER'S CONTROL.** Seller shall not be liable for any damage, loss or expense suffered by Buyer as a result of any delay or nonperformance, when the delay or nonperformance is, directly or indirectly, caused by or arises from war (whether declared or not), armed conflict or the serious threat of the same (including but not limited to hostile attack, blockade, military embargo), hostilities, invasion, act of a foreign enemy, extensive military mobilization; civil war, riot, rebellion, revolution, military or usurped power, insurrection, civil commotion or disorder, mob violence, act of civil disobedience; act of terrorism, sabotage or piracy; plague, epidemic, pandemic, outbreaks of infectious disease or any other public health crisis, including quarantine or other employee restrictions; act of authority whether lawful or unlawful, compliance with any law or governmental order, rule, regulation or direction, curfew restriction, expropriation, compulsory acquisition, seizure of works, requisition, nationalization; act of God or natural disaster such as but not limited to violent storm, cyclone, typhoon, hurricane, tornado, blizzard, earthquake, volcanic activity, landslide, tidal wave, tsunami, flood, damage or

**7. CAUSES NON IMPUTABLES AU VENDEUR.** Le Vendeur n'est pas responsable des dommages, pertes ou dépenses subis par l'Acheteur à la suite d'un retard ou d'une inexécution, lorsque le retard ou l'inexécution est, directement ou indirectement, causé(e) par ce qui suit ou qui en découle : une guerre (déclarée ou non), un conflit armé ou la menace sérieuse d'un conflit armé (y compris, mais sans s'y limiter, une attaque hostile, un blocus, un embargo militaire), des hostilités, une invasion, un acte perpétré par un ennemi étranger, une mobilisation militaire générale ; une guerre civile, une émeute, une rébellion, une révolution, une puissance militaire, une usurpation de pouvoir, une insurrection, un mouvement ou un trouble civil, une violence collective, un acte de désobéissance civile ; un acte de terrorisme, du sabotage ou de la piraterie ; une épidémie, une pandémie, l'irruption d'une maladie infectieuse ou toute autre crise de santé publique, y compris la quarantaine ou d'autres restrictions pour les employés ; un acte d'autorité licite ou illicite, le respect d'une ordonnance légale ou gouvernementale, d'une règle, d'une réglementation ou d'une directive, les restrictions dues à un couvre-feu, l'expropriation, la saisie d'ouvrages, la réquisition, la nationalisation ; un cas de force majeure ou une catastrophe naturelle comme, mais sans s'y limiter, une tempête violente, un

|  |   |
|--|---|
| <p>destruction by lightning, drought; explosion, fire, destruction of machines, equipment, factories and of any kind of installation, prolonged break-down of transport, telecommunication or electric current; general labor disturbance such as but not limited to boycott, strike and lock-out, go-slow, occupation of factories and premises; shortage or inability to obtain critical material or supplies to the extent not subject to the reasonable control of the Seller.</p>   | <p>cyclone, un typhon, un ouragan, une tornade, un blizzard, un tremblement de terre, une activité volcanique, un glissement de terrain, un raz de marée, un tsunami, une inondation, des dommages ou une destruction causés par la foudre, une sécheresse ; une explosion, un incendie, la destruction de machines, d'équipements, d'usines et de tout type d'installation, une panne prolongée des moyens de transport, de télécommunication ou de courant ; la perturbation générale du travail comme, mais sans s'y limiter, un boycott, une grève et un lock-out, un ralentissement de la production, l'occupation d'usines et de locaux ; une pénurie ou l'incapacité d'obtenir des matériaux ou des fournitures essentiels dans la mesure où ceux-ci ne sont pas soumis au contrôle raisonnable du Vendeur.</p>  |
| <p><b>8. <u>BUYER'S SPECIFICATIONS AND USE OF GOODS.</u></b><br/>If the goods sold are manufactured to Buyer's specifications, or if the goods are used in conjunction with products not supplied by Seller, then Buyer shall indemnify and hold Seller harmless from and against any suits, claims, losses, expenses, and other liabilities including costs and attorneys' fees, whether for loss, personal injury, infringement or otherwise, which result from Buyer's specifications or use of product not furnished by Seller. Product or equipment furnished to Seller by Buyer shall be at Buyer's sole risk and expense. Unless agreed in writing by Seller, any tools, dies, or materials used in producing goods to Buyer's specifications shall remain Seller's property.</p> | <p><b>8. <u>SPÉCIFICATIONS DE L'ACHETEUR ET UTILISATION DES MARCHANDISES.</u></b> Si les marchandises vendues sont fabriquées selon les spécifications de l'Acheteur, ou si les marchandises sont utilisées conjointement avec des produits non fournis par le Vendeur, l'Acheteur doit couvrir le Vendeur et le dégager de toute responsabilité en cas de poursuites, réclamations, pertes, dépenses et autres responsabilités, y compris les frais et les honoraires d'avocat, relatifs à une perte, des dommages corporels, une contrefaçon ou autre chose, résultant des spécifications de l'Acheteur ou de l'utilisation d'un produit non fourni par le Vendeur. L'Acheteur supporte les risques et les dépenses des produits ou des équipements qui lui ont été fournis par le Vendeur. Sauf accord écrit du Vendeur, les outils, matrices ou matériaux utilisés dans la production de marchandises selon les spécifications de l'Acheteur restent la propriété du Vendeur.</p> |
| <p><b>9. <u>EXPRESS INDEMNIFICATION.</u></b> During the life of goods sold, Buyer agrees to use its best efforts to ensure that all safety and product information provided by Seller is provided to all users (customers, employees, and independent contractors.) This may include warning labels, instruction manuals, and training users in the safe installation, use and maintenance of the goods. Buyer agrees to defend, protect, indemnify and hold Seller harmless from and against all claims, losses, expenses, damages and liabilities to the extent caused by Buyer's negligence, including</p>  | <p><b>9. <u>INDEMNISATION EXPRESSE.</u></b> Pendant la durée de vie des marchandises vendues, l'Acheteur s'engage à faire tout son possible pour s'assurer que toutes les informations sur la sécurité et les produits fournies par le Vendeur soient mises à la disposition de tous les utilisateurs (clients, employés et entrepreneurs indépendants). Ces informations peuvent inclure des étiquettes d'avertissement, des manuels d'instructions et la formation des utilisateurs à l'installation, à l'utilisation et à l'entretien en toute sécurité des marchandises. L'Acheteur s'engage à défendre, protéger et couvrir le Vendeur, et à le dégager de toute</p>   |

|   |   |
|---|---|
| <p>Buyer's failure to comply with the aforementioned safety obligations.</p>  | <p>responsabilité, contre les réclamations, pertes, dépenses, dommages et responsabilités dans la mesure où ceux-ci sont causés par la négligence de l'Acheteur, y compris le non-respect par l'Acheteur des obligations de sécurité susmentionnées.</p>  |
| <p>10. <b><u>DESIGN OR MANUFACTURE CHANGES.</u></b> Seller in its sole discretion may change the design or manufacture of any of its goods without incurring any obligation to incorporate such changes into goods manufactured for or delivered to Buyer prior to such changes.</p>  | <p>10. <b><u>MODIFICATIONS DE CONCEPTION OU DE FABRICATION.</u></b> Le Vendeur, à sa discrétion exclusive, peut modifier la conception ou la fabrication de l'un de ses produits sans être tenu d'incorporer ces modifications dans les produits fabriqués pour l'Acheteur ou qui lui ont été livrés avant ces modifications.</p>   |
| <p>11. <b><u>SOFTWARE.</u></b> If the goods sold incorporate software or firmware containing software, Buyer is granted only a nonexclusive and nontransferable license to use one copy of the software originally installed in or supplied with the goods. Buyer acknowledges and agrees that the software is proprietary and constitutes a trade secret, copyright or patent of the Seller. The Buyer shall acquire no title or rights of ownership in the software nor have the right to copy (except for backup), modify, reverse engineer or compile, license others, transfer or disclose to any third party, all or part of the software. Software is provided and sold "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF INSTALLATION, USE OR PERFORMANCE, AND IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR PARTICULAR PURPOSE. Notwithstanding the foregoing, Seller will replace any defective disc within 90 days from the date of original shipment.</p> | <p>11. <b><u>LOGICIEL.</u></b> Si les marchandises vendues comprennent un logiciel ou un micrologiciel contenant un logiciel, seule une licence non exclusive et non transférable d'utiliser une copie du logiciel initialement installé dans la marchandise, ou fourni avec celles-ci, est accordée à l'Acheteur. L'Acheteur reconnaît et accepte que le logiciel est breveté et constitue un secret commercial, un droit d'auteur ou un brevet du Vendeur. L'Acheteur n'acquiert aucun titre ou droit de propriété en relation avec logiciel. Il n'a pas non plus le droit de copier (sauf pour une sauvegarde), de modifier, de compiler, de concéder à des tiers, de transférer ou de divulguer à un tiers, tout ou partie du logiciel, et de faire de l'ingénierie inverse. Le logiciel est fourni et vendu « TEL QUEL » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES D'INSTALLATION, D'UTILISATION OU DE PERFORMANCE, ET LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. Nonobstant ce qui précède, le Vendeur remplace les disques défectueux dans les 90 jours suivant la date d'expédition d'origine.</p> |
| <p>12. <b><u>SOLE AND EXCLUSIVE TERMS OF SALE.</u></b> Except as otherwise agreed to in writing by Seller as to each paragraph herein, Buyer agrees that this document contains the sole and exclusive terms and conditions which shall apply to the sale of the goods and/or services sold hereunder. Any additional or different terms in documents provided by Buyer in any transaction paperwork or otherwise shall not apply and are hereby expressly objected to by Seller.</p>   | <p>12. <b><u>CONDITIONS DE VENTE UNIQUES ET EXCLUSIVES.</u></b> Sauf accord écrit contraire du Vendeur concernant chaque paragraphe des présentes, l'Acheteur accepte que le présent document contienne les conditions générales uniques et exclusives qui s'appliquent à la vente des marchandises et/ou services vendus en vertu des présentes. Toute condition supplémentaire ou divergente dans les documents fournis par l'Acheteur dans les documents de transaction ou d'autres documents ne s'applique pas et est expressément contestée par le Vendeur.</p>  |

|   |   |
|---|---|
| <p>13. <b>ARBITRATION.</b> Seller may bring an action for nonpayment, infringement, or equitable relief before any judicial court of competent jurisdiction without need for arbitration. Any other claim or dispute arising out of or concerning the transaction evidenced hereby shall be settled by binding arbitration in Minneapolis, MN, under the Commercial Rules and procedures of the American Arbitration Association in effect at the time of the dispute. The arbitration panel shall be comprised of one person. The language of the arbitration shall be English. The award shall be enforceable in any court having jurisdiction.</p> | <p>13. <b>ARBITRAGE.</b> Le Vendeur peut intenter une action pour non-paiement, contrefaçon ou réparation en equity devant un tribunal judiciaire compétent sans recourir à l'arbitrage. Les autres réclamations ou litiges concernant la transaction attestée par les présentes, ou qui en découlent, seront résolues au moyen d'un arbitrage contraignant à Minneapolis, MN, conformément aux règles et procédures commerciales de l'American Arbitration Association en vigueur au moment du litige. La formation arbitrale est composée d'une seule personne. La langue de l'arbitrage est l'anglais. La sentence arbitrale est exécutoire devant les tribunaux compétents.</p> |
| <p>14. <b>GOVERNING LAW.</b> This document, the transactions evidenced hereby and any dispute that arises shall be <b>governed by the laws of the State of Minnesota, U.S.A.</b>, without regard to principles of conflicts of laws. The rights and obligations of the parties hereunder shall not be governed by the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods. Buyer irrevocably consents to the jurisdiction of the State and Federal Courts in Minnesota.</p>  | <p>14. <b>DROIT APPLICABLE.</b> Le présent document, les transactions attestées par les présentes et les litiges qui en découlent sont <b>régis par les lois de l'État du Minnesota, aux États-Unis</b>, sans égard aux principes de conflits de lois. Les droits et obligations des parties en vertu des présentes ne sont pas régis par la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. L'Acheteur consent irrévocablement à la juridiction des tribunaux d'État et fédéraux du Minnesota.</p>  |
| <p>15. <b>MISCELLANEOUS.</b> This document is not an acceptance of any offer. All orders are subject to acceptance by Seller. Any action arising hereunder, or concerning the transactions evidenced hereby, in contract, in tort, or otherwise, other than an action for failure to pay, must be commenced within 12 months of the date the cause of action accrues. Seller may correct any errors in the typed portion of this document at any time. This document was drafted both in English and French. In the event of any discrepancies between the languages, the English version shall prevail.</p>  | <p>15. <b>DIVERS.</b> Ce document ne vaut pas acceptation d'une offre. Toutes les commandes sont soumises à l'acceptation du Vendeur. Les actions découlant des présentes ou concernant les transactions attestées par les présentes, contractuelles, délictuelles ou autres, autres qu'une action pour défaut de paiement, doivent être intentées dans les 12 mois suivant la date à laquelle le motif d'action est survenu. Le Vendeur peut à tout moment corriger des erreurs dans la partie dactylographiée du présent document. Ce document a été rédigé en anglais et en français. En cas de divergence entre les langues, la version anglaise prévaudra.</p>                 |